Ecrit par Echo du Mardi le 31 mai 2023

Comment assister à la chute de la cheminée d'Aramon ?

DP_ARAMON_abattage

Points d'observation, restrictions de circulation, exposition photo, déroulement de la matinée… La mairie d'Aramon a communiqué tout ce que vous devez savoir pour assister à l'affalement de la cheminée de la centrale EDF prévu le mercredi 7 juin prochain.

Symbole de la commune d'Aramon depuis sa construction il y a plus de 40 ans, la cheminée de l'ancienne centrale thermique d'EDF va disparaître du paysage le mercredi 7 juin prochain. C'est à 10h30 que l'édifice de 250 mètres devrait être 'affalée', c'est-à-dire basculée sur le côté en direction du parc de la Lône.
L'occasion pour la municipalité gardoise de mettre en avant le lien qui s'est tissé avec celle qui fût la plus haute tour industrielle d'Europe avant d'être dépassée par celle de Gardanne en 1984 (297 mètres).
« La cheminée a constitué un véritable symbole pour tout un territoire et particulièrement pour notre commune, expliquent les services de la Ville. Visible à plus de 20 km, ayant été la cheminée la plus haute d'Europe, elle a su s'intégrer aux paysages aramonais et s'ancrer durablement. C'est donc, logiquement que la commune organise des moments particuliers au cours de cette matinée. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 31 mai 2023

A lire aussi : « Tout savoir sur la démolition de la cheminée de la centrale EDF d'Aramon »

L'opération devrait prendre moins d'une minute
Ainsi, plusieurs moments rythmeront la matinée qui se terminera par un moment d'échanges autour d'un apéritif.

- 9h30 : rendez-vous à la salle Eugène Lacroix pour une prise de parole des élus.
- 10h : rendez-vous à la Lône où sur le trajet les spectateurs pourront découvrir les 43 clichés retenus suite à un appel à candidature de la commune ainsi que des dessins réalisés par les enfants du centre de loisirs et 3 maquettes de la centrale (cependant, en fonction de la météo, cette exposition pourrait être présentée uniquement salle E. Lacroix).
- 10h30 : l'abatage de la cheminée devrait débuter après un décompte final. L'opération ne devrait pas prendre plus d'une minute.
- 11h : la municipalité convie ensuite les spectateurs à un moment convivial à la salle E. Lacroix.

Il faudra moins d'une minute pour venir à bout des 250 mètres de la cheminée de l'ancienne centrale thermique d'Aramon mise à l'arrêt depuis le 1er avril 2016.

Fermeture des routes à partir de 9h30
L'abattage de la cheminée impose des conditions de sécurité strictes. Aucune personne non autorisée ne devra se retrouver à proximité du site. Plusieurs accès majeurs seront donc fermés sur la matinée à partir de 9h30 :

- La RD2 (Route départemental 2) dans les 2 sens entre Beaucaire et Avignon, depuis le barrage de Vallabrègues et jusqu'au rond-point devant Sanofi (voir plan ci-dessous).

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 31 mai 2023

- Le contre canal depuis Sanofi jusqu'au barrage de Vallabrèques sera fermé.
- La RD126 (Aramon-Montfrin / Montfrin-Aramon) depuis l'entrée de ville au niveau du lotissement des Charmettes (mas du Lapin) et jusqu'à la jonction de la RD126 et RD500 (intersection Aramon/Montfrin/Théziers) – voir plan plus bas.
- La RD702 (quartier les agasses – jonction entre laRD126 et la RD2) – voir plan ci-après.

Sauf incident, l'ensemble de ces routes rouvriront à la circulation à partir de de 11h30 à l'exception de la RD702 qui restera fermée toute la journée.
Par ailleurs, l'accès aux massifs forestiers sera interdit sur toute la journée. De même que l'accès aux points hauts seront règlementés (Valorière, Belvédère…).

Ecrit par Echo du Mardi le 31 mai 2023

Les gendarmes d'Aramon, appuyés par les renforts des brigades alentours ainsi que par les effectifs de de la police municipale et de la police intercommunale, veilleront à faire respecter l'ensemble de ces consignes de sécurité. Pour cela, des patrouilles mobiles, stationnaires sur les points d'interdiction d'accès et même fluviale seront déployées.

Ecrit par Echo du Mardi le 31 mai 2023

Les questions pratiques que vous pouvez vous poser

L'abattage va-t-il engendrer de la poussière ?
Le procédé mis en place devrait limiter la dispersion de poussière au-delà du périmètre du site notamment par l'arrosage du site et la mise en place de brumisateurs. L'effet du vent sera également un facteur important.

Une détonation se fera-t-elle entendre ?
Oui, mais de très courte durée puisque l'abattage dans sa totalité ne prendra qu'une minute.

Est-ce que l'abattage peut encore être reporté ?
Seules des conditions cycloniques avec des vents au-delà de 160km/h ou une alerte foudre annulerait

Ecrit par Echo du Mardi le 31 mai 2023

l'exécution de l'affalement de la cheminée. A ce jour, il ne semble pas y avoir de risque d'orage ni de pluie selon les prévisions météorologiques à une semaine.

La circulation sur le Rhône sera-t-elle interrompue ?
Oui, elle sera interrompue momentanément pour éviter tout risque de sur accident. En revanche, les trains continuent à circuler.

Livraisons, soins, urgences… : comment ça marche ?
Aucune circulation ne sera autorisée. Il est donc recommandé de reporter les livraisons et d'adapter les heures d'arrivée des équipes de travail, des clients et des patients. Cependant, pour les urgences la RD 235 (Aramon-Domazan) et la RD 19(Aramon-Théziers) seront ouvertes.

Et pour les transports scolaires et les transports publics ?
Les autorités de gestion des transports ont été informées des restrictions à la circulation. Il n'y a pas d'impact sur le collège, l'arrivée et le départ des enfants se faisant en dehors de la période de fermeture des voies.

L.G.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !